

Terminale Bac Pro	Séquence II : Histoire. Vivre en France en démocratie depuis 1945	Fiche Prof
----------------------	---	------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 3 : Les évolutions de politiques depuis 1945.

De la IV^e à la V^e République (1958-1962)

Comment expliquer l'échec de la IV^e République et le passage à la V^e République ?

I - La IV^e République : une République instable

Née en 1946 dans une atmosphère d'indifférence, la IV^e République doit faire face dès 1947 à des oppositions politiques majeures : celle des communistes alliés à l'URSS et celle des gaullistes. De plus, les partis politiques sont nombreux à l'Assemblée nationale et souvent divisés. Les gouvernements peinent donc à trouver une majorité durable pour appuyer leur politique, et sont menacés d'être renversés à chaque revirement d'alliance entre les partis. Ainsi, vingt-quatre gouvernements se succèdent entre 1947 et 1958. À chaque changement, le pays connaît une période de flottement. Progressivement, la IV^e République perd en crédibilité.

II - Le poids de la question coloniale :

Cette instabilité politique pose problème alors que le pays doit faire face aux aspirations à l'indépendance des peuples colonisés. La IV^e République y répond de façon inégale. En Afrique du Nord, coups de force et négociations marquent l'accès à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, accordée en 1956.

Les colonies d'Afrique subsaharienne parviennent de manière progressive et pacifique à l'indépendance en 1960. En revanche, la France s'engage dans deux guerres de décolonisation, en Indochine (1946-1954) et en Algérie (1954-1962).

Avec la crise algérienne, le général de Gaulle revient au pouvoir et obtient les pleins pouvoirs pour rédiger une nouvelle Constitution. Elle est adoptée par référendum le 28 septembre 1958 (80 % de oui).

III - La naissance et la stabilisation de la V République :

La IV^e République donnait le premier rôle au Parlement dans l'élaboration des lois, dans le choix du président de la République et dans le contrôle du gouvernement.

La V^e République prend la direction opposée : le président de la République voit ses pouvoirs accrus et devient le personnage central des institutions. Son autorité est renforcée par la réforme de 1962, qui instaure l'élection du chef de l'État au suffrage universel direct. Le Président tient ainsi sa légitimité des électeurs, au même titre que les députés.

La politique étrangère est considérée comme son « domaine réservé ». À ce titre, le président de Gaulle achève le processus de décolonisation, poursuit la construction européenne et cherche à faire reconnaître la France comme une puissance internationale indépendante.

Chronologie :

1954-1962 : Guerre d'Algérie.

1958 : Proclamation de la V République.

1962 : Réforme constitutionnelle sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

1965-1969 : Second mandat présidentiel du général de Gaulle.

Les évolutions de la V^e République

Quels événements politiques et quelles réformes ont transformé la V^e République depuis les années 1980 ?

I - Les évolutions de la vie politique :

En 1981, en devenant président de la République, le socialiste François Mitterrand permet à la gauche, écartée du pouvoir depuis plus de vingt ans, de gouverner. C'est la première alternance de l'histoire de la V^e République. Par la suite, droite et gauche se succèdent au pouvoir en remportant les élections présidentielles ou législatives, et cohabitent par trois fois à la tête du pays sous les présidences de François Mitterrand et de Jacques Chirac. Mais depuis les années 2000, les deux grands partis de droite (RPR devenu UMP puis LR) et de gauche (PS) sont concurrencés par d'autres forces politiques : l'extrême droite, les partis écologistes, ou encore La République en Marche (LREM) qui remporte les élections de 2017.

II - Le renforcement des autorités locales et européennes :

Avec les premières lois de décentralisation (1982), une partie des compétences détenues auparavant par les préfets sont transférées aux assemblées élues par les citoyens dans les communes, les départements et les régions. La démocratie locale se trouve renforcée par ce processus historique de décentralisation.

La construction européenne a aussi des conséquences sur le gouvernement de la France. Ainsi, avec l'adoption du traité de Maastricht (1992) et la mise en place de l'euro, l'État français délègue sa compétence en matière monétaire à la Banque centrale européenne (BCE).

III - L'adaptation des institutions républicaines :

La réforme du quinquennat (2000) met fin au décalage entre les élections présidentielles et législatives qui avait conduit aux trois cohabitations. Le mandat du président passe de sept ans à cinq ans (quinquennat), comme celui des députés. De plus, les élections législatives se tiennent désormais juste après l'élection présidentielle, ce qui permet au président nouvellement élu d'avoir une majorité favorable à l'Assemblée.

D'autres réformes répondent aux nouvelles aspirations sociétales. La sous-représentation des femmes en politique est prise en compte par la loi sur la parité votée en 2000. Alors que l'environnement devient une préoccupation croissante, une Charte de l'environnement est rédigée en 2004 et adossée à la Constitution. Elle annonce dans son article 2 que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et l'amélioration de l'environnement » et dans son article 6 que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable.

Chronologie :

1982 : Premières lois de décentralisation.

1992 : Ratification du traité de Maastricht.

2000 : Loi sur la parité aux élections.

2000 : Réforme du quinquennat.

2004 : Charte de l'environnement.

Vocabulaire et notions :

Alternance : arrivée au pouvoir d'un président de la République parlementaire représentant une orientation politique différente de celle qui précède.

Cohabitation : situation dans laquelle le président de la République et le Premier ministre, qui exercent tous deux le pouvoir exécutif, appartiennent à des partis politiques opposés.

Décentralisation : transfert de compétences de l'État central vers les collectivités territoriales (communes, départements, régions).

Parité : principe de représentation égale (paritaire) entre les hommes et les femmes.